

Le **Master TST** forme depuis 1973 des linguistes trilingues aux différents métiers de la traduction et rédaction spécialisée (traduction, rédaction technique, gestion de projet, terminologie, analyse de données linguistiques).

L'alternance en Master 2 TST se fait depuis 2019 par le biais des contrats de professionnalisation, qui bénéficient de l'**aide de l'état**, confirmée pour 2024, de 6 000 euros pour l'entreprise.

Le **contrat de professionnalisation**, d'une durée d'1 an, démarre en septembre chaque année.

Le **calendrier d'alternance** du Master 2 TST est particulièrement intéressant pour les entreprises, car l'alternance hebdomadaire entre université et entreprise (lundi-mercredi en formation, jeudi-vendredi en entreprise, en télétravail, si loin de Mulhouse) ne se fait que sur 12 semaines, entre la mi-septembre et la mi-décembre. À partir de la mi-décembre, l'alternant est de manière stable en entreprise et ne revient à l'université que pour sa soutenance.

ALTERNANCE À L'ÉTRANGER

Il est possible de faire l'alternance dans une entreprise à l'étranger, même si l'entreprise n'a pas de filiales en France. En ce cas, la formule utilisée est celle du Contrat formation travail (trois contrats de ce type depuis 2019, avec la Suisse notamment).

STAGE OPTIONNEL PRÉALABLE À L'ALTERNANCE

Autre possibilité complémentaire (mais pas obligatoire) : faire précéder l'alternance par un **stage optionnel**, à partir du 22 avril jusqu'au 1er septembre, avec une interruption obligatoire entre le 27 juillet et le 18 août (période de fermeture de l'UHA). Cette possibilité permet de tester les stagiaires avant de s'engager sur le contrat d'alternance et, si l'expérience s'avère positive, d'entamer une collaboration avec les stagiaires pendant 16 mois.

Une quinzaine d'entreprises différentes nous ont fait confiance depuis 2019, certaines d'entre elles à plusieurs reprises. La majorité de nos stagiaires restent dans l'entreprise à la fin de l'alternance et nos **statistiques d'insertion professionnelle affichent 100%** sur la promotion 2019.

Pour tout complément d'information, voir : <https://www.flsh.uha.fr/master-tst/>

[Calendrier d'alternance 2023-24](#) (il sera reconduit de manière similaire pour 2024-25).

Contact : Enrico Monti, directeur du Master TST enrico.monti@uha.fr / +33 (0)3 89 33 65 60

CALENDRIER PRÉVISIONNEL ALTERNANCE MASTER LEA TST 2023-2024

SEPTEMBRE 2023			OCTOBRE 2023			NOVEMBRE 2023			DECEMBRE 2023		
VEN 1			DIM 1			MER 1	Troussaint		VEN 1		
SAM 2			LUN 2			JEU 2			SAM 2		
DIM 3			MAR 3			VEN 3			DIM 3		
LUN 4			MER 4			SAM 4			LUN 4		
MAR 5	Début alternance en entreprise		JEU 5			DIM 5			MAR 5		
MER 6			LUN 6			LUN 6			MER 6		
JEU 7			SAM 7			MAR 7			JEU 7		
VEN 8			DIM 8			MER 8			VEN 8		
SAM 9			LUN 9			JEU 9			SAM 9		
DIM 10			MAR 10			VEN 10			DIM 10		
LUN 11			MER 11			SAM 11	Armistice 1918		LUN 11		
MAR 12	Début formation à l'UHA		JEU 12			DIM 12			MAR 12		
MER 13			MER 13			LUN 13			MER 13		
JEU 14			SAM 14			MAR 14			JEU 14		Fin de la formation
VEN 15			DIM 15			MER 15			VEN 15		
SAM 16			LUN 16			JEU 16			SAM 16		
DIM 17			MAR 17			MER 17			DIM 17		
LUN 18			MER 18			SAM 18			LUN 18		
MAR 19			JEU 19			DIM 19			MAR 19		D'ici en avant, en entreprise uniquement jusqu'au 3/9/24
MER 20			VEN 20			LUN 20			MER 20		
JEU 21			SAM 21			MAR 21			JEU 21		
VEN 22			DIM 22			MER 22			VEN 22		
SAM 23			LUN 23			JEU 23			SAM 23		
DIM 24			MAR 24			VEN 24			DIM 24		
LUN 25			MER 25			SAM 25			LUN 25		
MAR 26			JEU 26			DIM 26			MAR 26		
MER 27			MER 27			LUN 27			MER 27		
JEU 28			SAM 28			MAR 28			JEU 28		
VEN 29			DIM 29			MER 29			VEN 29		
SAM 30			LUN 30	Semaine en entreprise (vacances UHA)		JEU 30			SAM 30		
			MAR 31						DIM 31		

Jours en entreprise

Jours de formation à l'UHA

Jours fériés

La soutenance est prévue à l'UHA le 2-3/9/2024

<https://www.flsh.uha.fr/formations/lea/master-tst/>

<http://www.sarfa.fr>

